

Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2012 – Péronne – 14h30

Commission Thématique « Risques majeurs »

Etaient présents (10) :

Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame  
Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau et Président de l'AMEVA  
Madame Denise LEFEBVRE, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin – Vice-présidente au patrimoine naturel  
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie  
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme  
Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie  
Madame Stéphanie AMBROSINO, Chambre d'agriculture de l'Aisne (mission érosion)  
Monsieur Olivier MOPTY, Syndicat Mixte AMEVA  
Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, AMEVA

Etaient excusés (3) :

Monsieur Romain CARRE, Conseil Général de la Somme  
Madame Sabine CORCY, Conseil Général de l'Aisne  
Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme  
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE  
Structure porteuse - AMEVA  
32 route d'Amiens, 80480 DURY  
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80  
[sagehautesomme@orange.fr](mailto:sagehautesomme@orange.fr)

## L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011
- ❷ Synthèse des orientations
- ❸ Présentation et validation des mesures de gestion en fonction des scénarios tendanciels
- ❹ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

*<http://ameva.org> : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »*

Monsieur SIMEON, Président de la Commission « risques majeurs », remercie les membres de la Commission pour leur présence. La parole est ensuite laissée à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

## 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011 et préambule

Le compte-rendu de la réunion de commission de mai 2011 est approuvé.

La réunion va permettre de discuter et valider les mesures de chaque orientation de l'enjeu « Gestion des risques majeurs ». Les orientations avaient été travaillées lors des dernières réunions de commissions thématiques puis validées par la Commission Locale de l'Eau.

Les mesures proposées s'appuient sur l'état des lieux et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme. L'articulation du PAGD est rappelée : chaque enjeu est décliné en orientations, elles-mêmes déclinées en mesures. Chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants.

A noter la codification des orientations et des mesures :

Exemple : Mesures « 3A-M3 »

3 → enjeu 3 (risques majeurs)

A → 1<sup>e</sup> orientation de l'enjeu 3

M → M pour Mesure

3 → 3<sup>e</sup> mesure de l'orientation 3A

## 2. Les orientations et les mesures du SAGE

Madame Aubert rappelle qu'il est important d'avoir une synthèse de l'ensemble des orientations au début de chaque enjeu, comme cela est proposé.

Monsieur Vorbeck propose que soit ajouté à chaque fiche les tendances d'évolution du territoire en plus du résumé de l'état des lieux.

Monsieur Mopty demande où seront mentionnées les maîtrises d'ouvrages, les budgets prévisionnels, etc.

Madame Leclaire indique que ceci sera détaillé dans le programme d'actions avec les échéanciers, les partenaires techniques, les moyens humains nécessaires, etc.

Monsieur Vorbeck indique qu'il faudra également faire apparaître dans le programme d'actions les indicateurs de suivi.

Les orientations et les mesures sont ensuite discutées une à une :

### **Orientation 3A : Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols**

Madame Ambrosino rappelle qu'au niveau réglementaire, les Surfaces Equivalents Topographiques sont à prendre en compte.

Monsieur Mopty s'interroge sur les tendances d'évolution des pratiques agricoles d'ici 10 ou 20 ans.

Madame Ambrosino indique que les tendances sont à la simplification de la rotation des cultures et donc la possibilité d'avoir plus fréquemment la présence de cultures à risques comme les betteraves.

*Mesure 3A-M1 : Préserver les éléments fixes du paysage limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols, inciter les collectivités à les inscrire dans les PLU.*

La mesure 3A-M1 devient : « Préserver les éléments fixes du paysage limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols ».

Par rapport à cette mesure, une action portera sur l'inscription des éléments fixes du paysage dans les documents d'urbanisme par les collectivités.

Mesure 3A-M2 : *Proposer des programmes d'aménagement favorisant les mesures agronomiques et l'hydraulique douce.*  
Cette mesure devient : « Privilégier des programmes d'aménagement à l'échelle des sous bassins versants favorisant les mesures agronomiques et l'hydraulique douce ».

Mesure 3A-M3 : *Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de mesures agricoles afin de réduire les risques de ruissellement et d'érosion.*

La mesure 3A-M3 est validée.

Mesure 3A-M4 : *Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau de la Haute Somme afin de limiter les variations des niveaux d'eau et de lutter contre les inondations.*

Cette mesure devient : « Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau du bassin afin de limiter les variations des niveaux d'eau et de gérer le risque inondation ».

Mesure 3A-M5 : *Mettre en place et pérenniser les programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de la Haute Somme permettant de lutter contre les inondations.*

Cette mesure devient : « Mettre en place et pérenniser les programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de la Haute Somme permettant de gérer le risque inondation ».

Par ailleurs, dans l'ordre hiérarchique, cette mesure passe devant la 3A-M4.

Mesure 3A-M6 : *Restaurer et préserver les ZEC sur les affluents de la Somme, en tenir compte dans les documents d'urbanisme.*

Cette mesure devient : « Restaurer et préserver les Zones d'Expansion de Crues sur les affluents de la Somme ».

Par rapport à cette mesure, une action portera sur la possibilité d'inscrire les ZEC dans les documents d'urbanisme par les collectivités.

La mesure 3A-M7 « Elaborer une convention de gestion des niveaux d'eau entre les gestionnaires d'ouvrages » est plutôt considérée comme une action, elle sera donc intégrée au programme d'actions, en lien avec la mesure 3A-M4 sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques.

Une mesure est ajoutée quand à la consultation du SAGE en cas de suppression d'éléments fixes du paysage.

### **Orientation 3B : Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs**

La mesure 3B-M1 n'est pas modifiée : *Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de mesures agricoles afin de réduire les risques de ruissellement et d'érosion.*

Il est proposé que l'action correspondante à cette mesure fasse apparaître une hiérarchisation des communes pour lesquelles l'absence de zonage des eaux pluviales a un impact plus important.

Mesure 3B-M2 : *Adapter les nouvelles constructions et le bâti existant dans les zones à risques.*

La mesure 3B-M2 devient : « Inciter à l'émergence de Plans de Prévention des Risques et de mesures de prévention par rapport au bâti existant ».

Mesure 3B-M3 : *Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une démarche de gestion de crise en cas d'accident de transport de matières dangereuses à proximité des milieux aquatiques ou de captage d'eau potable.*

La mesure 3B-M2 devient : « Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place d'une démarche de gestion de crise en cas d'accident de transport de matières dangereuses à proximité des milieux aquatiques ou de captages d'eau potable ».

Il est proposé que cette mesure passe dans l'orientation 3C concernant l'anticipation et la gestion de crise.

Mesure 3B-M4 : *Accompagner les collectivités et les entreprises dans l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité.*

La mesure 3B-M4 est validée.

Il est proposé que l'action correspondante prenne bien en compte la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les Plans Particuliers d'Intervention (PPI).

Mesure 3B-M5 : *Réhabiliter/entretenir les ouvrages de stockage et de tamponnement des bâtiments publics et des ZAC.*

Cette mesure étant assez précise, il est proposé qu'elle soit supprimée et qu'elle soit intégrée au programme d'actions.

### Orientation 3C : Anticiper et se préparer à gérer la crise

Les mesures 3C-M1, 3C-M2 et 3C-M3 ne sont pas modifiées.

Mesure 3C-M1 : *Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et leur Plan Communal de Sauvegarde afin de communiquer auprès de la population sur les risques encourus sur la commune.*

Mesure 3C-M2 : *Améliorer la prévision des crues en étoffant le dispositif de suivi (possibilité d'installer des stations complémentaires débitmétriques) – réseau parallèle ou complémentaire à celui du Service de Prévision des Crues.*

Mesure 3C-M3 : *Communiquer autour des Comités Locaux d'information et de Concertation (CLIC) en présence de sites Seveso afin de favoriser la connaissance autour du risque encouru et des comportements à adopter en cas d'accident.*

Une quatrième mesure M4 est ajoutée quant à la prise en compte des accidents de Transports de Matières Dangereuses : « Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place d'une démarche de gestion de crise en cas d'accidents de transports de matières dangereuses à proximité de milieux aquatiques ou de captages d'eau potable ».

### Orientation 3D : Entretenir la culture/mémoire du risque

Mesure 3D-M1 : *Porter à connaissance le plus largement possible les éléments contribuant à la mémoire du risque.*

La mesure 3D-M1 devient : « Porter à connaissance les éléments contribuant à la mémoire collective du risque ».

Mesure 3D-M2 : *Tenir les élus et la population informés des risques existants sur leur commune, par le biais de journées de formation, de gazettes communales, d'Internet.*

La mesure 3D-M2 devient : « Tenir les élus et la population informés des risques existants sur leur commune ».

Mesure 3D-M3 : *Sensibiliser/former les scolaires sur les risques majeurs (livret pédagogique, programme scolaire 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).*

La mesure 3D-M3 devient : « Sensibiliser/former les scolaires sur les risques majeurs ».

Les possibilités de formation et de sensibilisation seront précisées dans le programme d'actions.

Mesure 3D-M4 : *Mettre à jour régulièrement la connaissance acquise sur les risques d'inondation, notamment dans les documents de communication communaux et les documents d'urbanisme.*

Cette mesure rejoignant la mesure 3D-M2, elle sera intégrée au programme d'actions.

Les modifications proposées seront envoyées à l'ensemble des membres de la Commission avant les prochaines réunions de Commissions Thématiques qui auront lieu en septembre/octobre pour travailler sur le programme d'actions du PAGD. Une réunion de la CLE aura lieu en fin d'année afin de présenter les mesures et une partie du programme d'actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SIMEON remercie les participants et lève la séance à 17h30.